

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019518	Date d'inspection Le 14 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	21 nov. 2025	
Commentaires : En attente du renouvellement pour une employée de la garderie qui n'est pas avec un groupe d'enfant.			
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant.	48(4)(b)	14 nov. 2025	14 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Observation de 2 enfants en bas âge qui étaient nourris au biberon sur leur matelas. Discussion avec toutes les éducatrices (6) qui s'occupent des enfants en bas âge pour trouver des alternatives immédiates pour que les enfants ne boivent pas le biberon pendant qu'ils sont couchés.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi jusqu'à 13h, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Vérification de 3 nouveaux dossiers pour les membres du personnel et mise à jour des informations. - Vérification de 10 dossiers pour les enfants de 0-5 ans ainsi que les consentements signés. Observation de la collation fournie par la garderie pour les 2 groupes suivants : 3 et 4 ans (smoothies, melon miel et banane). Observation du changement de couche pour 3 enfants en bas âge, du repas du midi (mini-pizza et salade César) ainsi que du début de la sieste des enfants en bas âge et des 2 ans. Les 2 groupes d'enfants de 15-24 mois ainsi que les 2 à 5 ans vont à l'extérieur lors de ma visite. Les 2 groupes de 15-24 mois ont fait leur pratique de feu avant d'aller à l'extérieur. De plus, les enfants en bas âge sont séparés des autres enfants lors du jeu extérieur.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Le 14 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Lucie Lévesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 novembre 2025

Date